



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 septembre 2019 à 14 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-644*

MODIFICATION AU FINANCEMENT DU PROJET - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN DU COLLECTEUR MONDOUX, PHASES 9 ET 10

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-1013 du 18 décembre 2017, a adopté le Programme triennal de réfection du réseau routier ainsi que le Programme triennal de réfection des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, pour les années 2018, 2019 et 2020, comprenant la réfection des services municipaux du bassin du collecteur Mondoux, phases 9 et 10;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection des services municipaux du bassin du collecteur Mondoux, phases 9 et 10 et que l'ouverture des soumissions a été tenue le 27 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le budget du projet de réfection des services municipaux du bassin du collecteur Mondoux, phases 9 et 10 doit être majoré d'un montant de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de puiser les sommes requises à même les projets inscrits au Plan triennal d'investissements 2018, par des budgets de projets non prévus en réalisation en 2019, et ce, pour permettre l'octroi du contrat du projet réfection des services municipaux du bassin du collecteur Mondoux, phases 9 et 10 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser une modification au financement du projet de réfection des services municipaux du bassin du collecteur Mondoux, phases 9 et 10, pour un montant additionnel de 1 000 000 \$, à même le budget prévu au projet de réfection du réseau routier de l'avenue Gatineau au Plan triennal d'investissements 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-645*

DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - RETRAIT DU CUL-DE-SAC - RUE DU SOMMELIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QU'en juin 2007, une pétition de 474 signatures demandait de réduire la circulation de transit sur la rue du Sommelier, vers le chemin Lebaudy, durant la pointe du matin;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2008, une nouvelle signalisation a été mise en place pour interdire les mouvements de virage vers la rue du Sommelier à partir du chemin des Érables, entre 6 h et 9 h, pour limiter la circulation de transit;

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2014, une pétition de 43 signatures demandait la fermeture d'une partie de la rue du Sommelier, pour réduire les débits de circulation sur la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2014, une pétition de 174 signatures demandait de ne pas autoriser la fermeture d'une partie de la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a déposé une étude sur l'implantation d'un cul-de-sac en septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2015, une nouvelle pétition de 413 signatures demandait également la fermeture d'une partie de la rue du Sommelier, pour réduire le débit véhiculaire sur la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2015, le conseil municipal appuyait la demande d'aménager un cul-de-sac sur la rue du Sommelier et mandatait les services municipaux pour préparer un projet de résolution en ce sens (CAUP20150414-P6);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-312 du 12 mai 2015, appuyait la mise en place d'un cul-de-sac sur la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2015, une pétition de 1 089 signatures demandait le retrait du cul-de-sac sur la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Renée Amyot du district électoral de Limbour demande le retrait du cul-de-sac de la rue du Sommelier;

CONSIDÉRANT QUE la proposition suggérée par madame la conseillère Renée Amyot du district électoral de Limbour est présentée au plan numéro M-2018-060-001 du 11 avril 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil le retrait du cul-de-sac de la rue du Sommelier et autorise les mesures suivantes :

- Modifier la réglementation de la circulation par la restriction d'accès à la rue du Sommelier en interdisant, en tout temps, le virage à gauche du chemin des Érables à la rue du Sommelier;
- Modifier la réglementation de la circulation en interdisant l'accès à la rue du Sommelier, entre 6 h et 9 h, du lundi au vendredi à partir du chemin des Érables et de la rue des Sucres;
- Modifier la réglementation de la circulation par la restriction d'accès à la rue du Sommelier en interdisant le virage à droite de la rue des Sources, vers la rue du Sommelier, entre 6 h et 9 h, du lundi au vendredi;

- Modifier la signalisation de stationnement par l'ajout d'une zone de stationnement interdit en tout temps couvrant les résidences numéros 32 à 36, rue du Sommelier;
- Modifier la signalisation de stationnement par l'ajout d'une zone de stationnement interdit en tout temps couvrant les résidences numéros 64 à 84, rue du Sommelier;
- Modifier la signalisation de stationnement par l'ajout d'une zone de stationnement interdit de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, couvrant les résidences numéros 36 à 60, rue du Sommelier;
- Modifier la signalisation de stationnement par l'ajout d'une zone de stationnement interdit de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, couvrant les résidences numéros 92 à 104, rue du Sommelier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-646*

ENTENTE ET REQUÊTE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT POUR L'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT HÔTELIER PRÉVU AU 7, BOULEVARD DU CASINO - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6358110 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, aux travaux de réaménagement pour l'accès à l'établissement hôtelier, prévue au 7, boulevard du Casino;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6358110 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant les travaux de réaménagement pour l'accès à l'établissement hôtelier prévu au 7, boulevard du Casino :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6358110 Canada inc. concernant le projet de réaménagement pour l'accès à l'établissement hôtelier prévu au 7, boulevard du Casino, comme montré aux plans préparés par la firme APEX Experts-Conseil, portant le numéro C1901006;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour réaliser, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements) les travaux de réaménagement pour l'accès à l'établissement hôtelier prévu au 7, boulevard du Casino;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils APEX Experts-Conseil;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils APEX Experts-Conseil et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie 6358110 Canada inc., ses ayants droit et héritiers légaux, cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux réalisés dans ce projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-647*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET MUSCAT VIII - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2869-4289 Québec inc., a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour desservir le projet Muscat VIII;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Muscat VIII :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. concernant le projet Muscat VIII, comme montré au plan d'ensemble préparé par la firme Les services EXP inc., portant le nom Plan d'implantation et ayant le numéro de référence REPE-00246549-40-U;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et qu'ils sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux, les rues et les servitudes requises dans ce projet;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à la cession des rues et à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-648*

VENTE DE TERRAIN - ANNULATION ET CRÉATION DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC - PARTIES DU LOT 3 973 158 - AVENUE DES GLAÏEULS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, étant un passage piétonnier reliant l'avenue des Glaïeuls à la rue des Pivoines ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Chaumont et madame Sylvie Audet, ci-après désignés le Promettant acheteur, sont propriétaires du lot 3 971 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 224, avenue des Glaïeuls;

CONSIDÉRANT QU'afin d'ajouter un atelier à la façade ouest de leur immeuble, le Promettant acheteur a signifié à la Ville de Gatineau son intérêt à acquérir une partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, d'une superficie de 91,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE le Promettant acheteur occupe et entretient depuis plusieurs années cette parcelle de terrain, la clôture étant à l'extérieur des limites de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, est présentement grevée d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec, d'une superficie de 43,5 m², publiée au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Gatineau, le 25 novembre 1983, sous le numéro 203 753;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a accepté d'abandonner ses droits dans la servitude et que cette renonciation est conditionnelle à la création d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec, d'une superficie approximative de 22,9 m², sur une autre partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Gatineau. Une proposition d'abandon et de création de servitude a été soumise à la Ville de Gatineau le 10 mai 2019 par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Promettant acheteur a déposé, le 6 août 2019, une promesse d'achat proposant d'acquérir une partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 91,4 m², au prix de 18 415 \$ plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat et de vendre de gré à gré aux propriétaires du 224, rue des Glaïeuls, monsieur André Chaumont et madame Sylvie Audette, ou leurs ayants droit (ci-après le Promettant acheteur), une partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 91,4 m², au prix de 18 415 \$ plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée par le Promettant acheteur, le 6 août 2019;

- d'accepter l'extinction de la servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec, d'une superficie de 43,5 m², publiée au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Gatineau, le 25 novembre 1983, sous le numéro 203 753, sur le lot 3 973 158 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Gatineau;
- d'accepter la création d'une nouvelle servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec, d'une superficie approximative de 22,9 m², sur le lot 3 973 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, tel que négocié aux termes de la proposition d'annulation et création de servitude déposée par Hydro-Québec et en vigueur jusqu'au 30 septembre 2019;
- de mandater le Service du greffe à superviser la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite aux présentes;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- d'abandonner et de retirer le caractère public de la partie du lot 3 973 158 du cadastre du Québec, faisant l'objet de la transaction;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-649*

RECONNAISSANCE DE MADAME JULIE HUARD AU PROGRAMME ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE 2019 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Gatineau a organisé une première résidence d'écrivain en 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit en 2019 de la 11^e année consécutive où la bibliothèque de Gatineau organise une telle résidence;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce programme encourage les auteurs d'ici à créer des textes et à rencontrer le public de Gatineau dans le but de discuter littérature;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de cette année se réalisera par une série d'activités au cours de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 19 au 26 octobre 2019;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la bibliothèque entend poursuivre ce programme d'écrivain en résidence en 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de reconnaître et féliciter madame Julie Huard, en tant qu'écrivaine en résidence 2019 de la bibliothèque municipale de Gatineau;

- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 3 500 \$ incluant les taxes si applicables, à madame Julie Huard sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|--|
| 02-72250-432 | 3 500 \$ | Animation et lettres - Activités d'animation |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-650*

RÈGLEMENT NUMÉRO 859-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 11 000 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 801 861, SITUÉE AU 0, BOULEVARD DU PLATEAU, POUR UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 38 000 M², AFIN D'Y CONSTRUIRE UN COMPLEXE MULTIGLACES, AINSI QUE D'ACQUITTER LES FRAIS ET LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS EN PÉRIPHÉRIE DU SITE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 859-2019 autorisant une dépense et un emprunt de 11 000 000 \$ pour l'achat d'une partie du lot 4 801 861 du cadastre du Québec, située au 0, boulevard du Plateau, pour une superficie approximative de 38 000 m², afin d'y construire un complexe multiglaces, ainsi que d'acquitter les frais et la quote-part municipale pour la réalisation des travaux requis en périphérie du site.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-651*

PROGRAMME 2019 - SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES - SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action 2019 de la Politique du patrimoine, un montant de 45 000 \$ fut alloué pour le programme 2019 de Soutien au traitement des archives, dont 15 000 \$ proviennent de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a été mandatée par le Service des arts, de la culture et des lettres pour piloter ce projet et qu'elle a sollicité 10 organismes de Gatineau provenant du domaine du patrimoine et pouvant être éligibles au programme de soutien;

CONSIDÉRANT QUE deux organismes de Gatineau ont soumis trois demandes d'aide financière dans le cadre du programme 2019 de Soutien au traitement des archives, soient le Centre régional d'archives de l'Outaouais et le Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais, ce dernier au nom de la Société de généalogie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'évaluation, constitué d'un archiviste, d'un historien et de la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, s'est rencontré le 23 juillet 2019 afin d'analyser les trois demandes reçues;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation recommande à la Ville de Gatineau d'octroyer une aide financière à deux organismes selon les montants apparaissant ci-dessous :

| | |
|---|-----------|
| Centre régional d'archives de l'Outaouais | 29 367 \$ |
| Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais pour la Société de généalogie de l'Outaouais | 9 980 \$ |

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du comité ayant procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière, recommande au conseil d'accepter la répartition du montant total de 39 347 \$ à être octroyé aux organismes dans le cadre du programme 2019 de Soutien au traitement des archives, à savoir :

| | |
|---|-----------|
| Centre régional d'archives de l'Outaouais | 29 367 \$ |
| Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais pour la Société de généalogie de l'Outaouais | 9 980 \$ |

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques au montant apparaissant pour chacun des deux organismes ci-haut mentionnés, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe.

La chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe ou son représentant sont autorisés à signer les protocoles d'entente avec les deux organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|--------------------------|
| 02-72410-972 | 39 347 \$ | Patrimoine - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 septembre 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-652*

ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2017-800 CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTERCULTUREL DANS LE BÂTIMENT 9 - DOMAINE SCOTT-FAIRVIEW - 100, RUE GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-774 du 19 septembre 2017, a accepté le projet d'implantation d'un centre interculturel dans le bâtiment numéro 9 – Domaine Scott-Fairview – 100, rue Gamelin et a consenti d'accorder un financement jusqu'à concurrence de 1 100 000 \$ et une participation de 75 000 \$ par année pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'avancement du projet ne permet pas de poursuivre les démarches nécessaires à sa réalisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- abroge sa résolution numéro CE-2017-800 du 13 septembre 2017 et recommande au conseil d'abroger la résolution numéro CM-2017-774 du 19 septembre 2017;

- autorise le trésorier à désengager les fonds réservés pour le projet :
 - 900 000 \$ du Fonds de développement des communautés du secteur de Hull;
 - 200 000 \$ du surplus de l'ex-Ville de Hull (district électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond);
 - la somme annuelle de 75 000 \$ à partir de la première année d'exploitation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-653*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'une réorganisation du Service des ressources humaines est prévue au Plan triennal des effectifs 2019-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à une analyse et une évaluation de ses besoins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

Direction

- Créer un poste de chef de service, Planification et changements organisationnels (poste numéro SRH-CAD-039) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint. Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Rattacher administrativement le poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-023) sous la gouverne du chef de service, Planification et changements organisationnels. Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Créer un poste de conseiller junior en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-050) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Planification et changements organisationnels;
- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-040) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Créer dès le 1^{er} novembre 2019, un poste de technicien en administration (A) (poste numéro SRH-BLC-046) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Rattacher administrativement le poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro SRH-BLC-028) sous la gouverne du directeur adjoint;
- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-046) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur.

Dotation et recrutement

- Renommer le poste de chef de service, Planification, dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-004) pour chef de service, Dotation et recrutement. Une allocation automobile au montant de 2 790 \$ annuellement est allouée à ce poste;

- Créer un poste de conseiller junior en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-043) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024);
- Rattacher le poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-041) sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024);
- Créer un poste de conseiller junior en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-042) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034);
- Créer dès le 1er novembre 2019, un poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-047) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034);
- Rattacher administrativement les postes de secrétaire II – équipe volante (postes numéro SRH-BLC-031, SRH-BLC-032, SRH-BLC-033, SRH-BLC-034, SRH-BLC-036 et SRH-BLC-037) sous la gouverne du chef de section, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-034).

Relations de travail

- Créer un poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-051) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail;
- Créer un poste de chef de section – Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-041) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail. Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Rattacher administrativement les postes de conseiller en ressources humaines (postes numéro SRH-CAD-019 et SRH-CAD-038) sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (SRH-CAD-041);
- Allouer une allocation automobile de 1 860 \$ annuellement au poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-038);
- Créer un poste de conseiller junior en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-044) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-041). Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Créer dès le 1er novembre 2019, un poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-049) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-041);
- Créer un poste de chef de section – Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-052) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Relations de travail. Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Rattacher administrativement les postes de conseiller en ressources humaines (postes numéro SRH-CAD-017 et SRH-CAD-018) sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-052);
- Rattacher administrativement le poste de conseiller junior en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-030) sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-052);

- Créer dès le 1er novembre 2019, un poste de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-048) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-052);
- Abolir le poste de technicien juridique (poste numéro SRH-BLC-043) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches administratives jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.

Régimes de retraite

- Créer un poste de chef de service, Régimes de retraite (poste numéro SRH-CAD-053) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur;
- Créer un poste de secrétaire II (poste numéro SRH-BLC-052) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de service, Régimes de retraite;
- Créer un poste de chef de section, Régimes de retraite (poste numéro SRH-CAD-045) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Régimes de retraite;
- Rattacher administrativement le poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-014) sous la gouverne du chef de section, Régimes de retraite;
- Rattacher administrativement le poste d'analyste aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-018) sous la gouverne du chef de section, Régimes de retraite et le renommer analyste aux régimes de retraite;
- Rattacher administrativement le poste de technicien aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-021) sous la gouverne du chef de section, Régimes de retraite et le renommer technicien aux régimes de retraite.

Rémunération et avantages sociaux

- Renommer le poste de chef de service, Rémunération, avantages sociaux et gestion de l'information (poste numéro SRH-CAD-006) pour chef de service, Rémunération et avantages sociaux;
- Créer un poste de technicien à la rémunération et aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-051) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Rémunération et avantages sociaux.

Section de la Santé et sécurité

- Créer un poste de chef de section, Indemnisation et réadaptation (poste numéro SRH-CAD-048) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de service, Santé, sécurité et mieux-être au travail. Une allocation automobile au montant de 1 860 \$ annuellement est allouée à ce poste;
- Rattacher administrativement les postes de conseiller en ressources humaines (postes numéros SRH-CAD-012, SRH-CAD-013 et SRH-CAD-031) sous la gouverne du chef de section, Indemnisation et réadaptation;
- Allouer une allocation automobile de 1 860 \$ annuellement au poste de conseiller en ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-032);
- Créer dès le 1^{er} novembre 2019, un poste de technicien en gestion de l'invalidité (poste numéro SRH-BLC-050) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des conseillers en ressources humaines (poste numéros SRH-CAD-012, SRH-CAD-013 et SRH-CAD-031);

- Abolir le poste de commis administratif (poste numéro SRH-BLC-040) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2020 sous la gouverne du chef de service, Santé, sécurité et mieux-être.

Le Service des ressources humaines est autorisé à procéder à la réévaluation des postes cadres du service en lien avec les changements et à apporter les ajustements nécessaires au recueil et à la Politique salariale des cadres. Le Service des finances est autorisé à ajuster le budget en conséquence.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-654*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, SERVICE DU GREFFE, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, SERVICE DES FINANCES ET BUREAU DES PROJETS STRATÉGIQUES

CONSIDÉRANT QUE les services ont procédé à l'analyse et l'évaluation de leurs besoins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du Plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir des postes et de créer de nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants :

- Bibliothécaire (poste numéro ART-PRO-010);
- Technicien en gestion de documents (poste numéro GRF-BLC-014);
- Agent, Commission Gatineau, Ville en santé (poste numéro LSC-BLC-031);
- Agent de développement social et communautaire (poste numéro LSC-BLC-032);
- Secrétaire II (poste numéro FIN-BLC-002);
- Menuisier (poste numéro STP-BLE-278);
- Contremaître (poste numéro STP-CAD-037);
- Responsable logistique (poste numéro STP-PRO-004) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres, Service du greffe, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, du Service des travaux publics, du Service de l'environnement, du Service des finances et du Bureau des projets stratégiques, de la façon suivante :

Service des arts, de la culture et des lettres

- Abolir le poste de bibliothécaire (poste numéro ART-PRO-010) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels;
- Créer un poste de bibliothécaire (poste numéro ART-PRO-022) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de section, bibliothèque.

Service du greffe

- Abolir le poste de technicien en gestion de documents (poste numéro GRF-BLC-014) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs.

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

- Abolir le poste d'agent – Commission Gatineau ville en santé (poste numéro LSC-BLC-031) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste d'agent de développement social et communautaire (poste numéro LSC-BLC-032) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs.

Service des travaux publics

- Abolir le poste de contremaître (poste numéro STP-CAD-037) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres;
- Abolir le poste de menuisier (poste numéro STP-BLE-278) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Créer un poste de plombier (poste numéro STP-BLE-492) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître, Conciergerie;
- Rattacher administrativement le poste de préposé de service aux citoyens (poste numéro STP-BLE-488) sous la gouverne du contremaître, Aqueducs, égouts et drainage de surface (poste numéro STP-CAD-012) dans le secteur de Hull;
- Abolir un poste de responsable logistique (poste numéro STP-PRO-004) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des employés professionnels;
- Rattacher administrativement le poste de technicien, en mécanique de bâtiment (poste numéro STP-BLC-028) sous la gouverne du responsable, Entretien général des édifices;
- Rattacher administrativement le poste de technicien en électromécanique (poste numéro STP-BLC-034) sous la gouverne du responsable, Entretien général des édifices.

Service de l'environnement

- Créer un poste de contremaître aux usines (poste numéro ENV-CAD-029) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux.

Service des finances

- Abolir un poste de secrétaire II (poste numéro FIN-BLC-002) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de technicien aux achats et à l'inventaire (poste numéro FIN-BLC-094) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Magasin et surplus d'actifs.

Bureau des projets stratégiques

- Abolir le poste de secrétaire de direction (poste numéro BPS-BLC-001) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-655*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE BUCKINGHAM POUR LA GESTION DE L'AIRE D'EXERCICE CANIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire rendre accessible à ses citoyens propriétaires de chiens, des aires d'exercice canin clôturées en suivant le niveau de service pour les gardiens de chiens (CM-2018-245 du 17 avril 2018);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire remettre, à certaines conditions, la gestion de l'aire d'exercice canin à un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham est un organisme à but non lucratif, créé en 2013, ayant pour mission de réunir les propriétaires de chiens et les citoyens qui ont un intérêt pour le bien-être des chiens;

CONSIDÉRANT QUE l'Association réunit ceux qui désirent entre autres, appuyer le projet qui est de développer, de créer et de gérer une ou des aires d'exercice canin clôturées, dans l'est de la ville de Gatineau, afin que les chiens puissent jouer et socialiser dans un endroit clos et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham est disposée à collaborer avec la Ville de Gatineau et à gérer l'aire d'exercice canin, tel qu'indiqué au plan G-18-059-01 se trouvant à l'intersection de l'avenue de Buckingham et de la rue McCallum :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham pour la gestion de l'aire d'exercice canin;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-656*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a procédé à l'analyse et à l'évaluation de leur besoin de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis de bureau (poste numéro SAJ-BLC-009) est présentement vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des affaires juridiques de la façon suivante :

- Abolir un poste de commis de bureau (poste numéro SAJ-BLC-009), situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Pénale;
- Créer un poste de commis de bureau, Affaires juridiques (poste numéro SAJ-BLC-014) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Pénale.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif